



Conseil économique
et social

PROVISOIRE

E/1996/SR.41

6 janvier 1998

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Session de fond de 1996

COMPTE RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA 41e SÉANCE

Tenue au Siège, à New York,
le vendredi 19 juillet 1996, à 10 heures

Président :

M. RIVA
(Vice-Président)

(Argentine)

SOMMAIRE

QUESTIONS SOCIALES, HUMANITAIRES ET DROITS DE L'HOMME : RAPPORTS DES ORGANES
SUBSIDIAIRES, CONFÉRENCES ET QUESTIONS CONNEXES

- a) ASSISTANCE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE, AIDE HUMANITAIRE ET SECOURS EN CAS DE
CATASTROPHE
- i) HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence et d'appui, Bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza.

96-80960 (F)



/...

En l'absence de M. Gervais (Côte d'Ivoire), M. Riva (Argentine),
Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 40.

QUESTIONS SOCIALES, HUMANITAIRES ET DROITS DE L'HOMME : RAPPORTS DES ORGANES
SUBSIDIAIRES, CONFÉRENCES ET QUESTIONS CONNEXES (A/51/203-E/1996/86)

- a) ASSISTANCE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE, AIDE HUMANITAIRE ET SECOURS EN CAS DE
CATASTROPHE (A/51/172-E/1996/77, E/1996/65)
- i) HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS (E/1996/52 et Corr.1)

M. AKASHI (Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires)
présente le rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coordination
de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe (A/51/172-E/1996/77).
Il rappelle que le monde connaît aujourd'hui près de 50 crises et que, de ce
fait, 50 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire. Les mines, au
nombre estimé de 110 millions, continuent de mutiler et de tuer longtemps après
l'arrêt des hostilités et font obstacle à la reconstruction et à la reprise
économique, tandis que les catastrophes naturelles prélèvent elles aussi un
lourd tribut humain et matériel. La complexité des problèmes oblige à bien
coordonner les programmes d'assistance humanitaire et à les exécuter
parallèlement aux efforts qui sont déployés pour stabiliser les sociétés mises
en péril, réduire la vulnérabilité des populations et reconstruire les
communautés dévastées.

La coordination de toutes les réactions sur le plan international s'est
largement améliorée. En 1995, le Conseil avait demandé de réétudier et de
renforcer les moyens à la disposition des organismes des Nations Unies pour la
prestation d'une assistance humanitaire. L'opération sera menée à terme dès les
premiers mois de 1997 et les options, propositions et recommandations en vue
d'une action ultérieure seront soumises au Conseil s'il décide de se saisir de
la question à sa session de 1997.

Le Département des affaires humanitaires continue à s'acquitter de son
mandat, qui consiste à assurer en temps voulu et de façon cohérente et
coordonnée la réaction humanitaire de la communauté internationale aux
catastrophes et aux situations d'urgence. Il continue aussi de s'employer
activement à réduire les conséquences des catastrophes naturelles. Il a acquis
une vaste expérience de la recherche de solutions aux crises complexes et,
pourtant, 75 % de ses activités fondamentales restent financées par des
ressources extrabudgétaires, de même que la totalité de ses actions sur le

/...

terrain. Il faut lui assurer un financement auquel il puisse se fier si l'on veut qu'il s'acquitte des responsabilités que lui a conférées la résolution 46/182 de l'Assemblée générale.

Le Département des affaires humanitaires se trouve à la croisée des chemins entre, d'une part, la recherche de solutions politiques et de sécurité associées aux crises et les opérations de secours, d'autre part, les problèmes de la reconstruction et du redressement à long terme. Sa responsabilité exceptionnelle consiste à faire le pont entre le rétablissement de la paix, sa consolidation, les secours et la reconstruction nationale à la suite des hostilités.

Rappelant que, pour certains, on consacre trop de ressources aux secours et pas assez au développement, M. Akashi estime qu'en cas de crise humanitaire la mission primordiale de la communauté internationale doit être de préserver des vies humaines et de soulager les souffrances. De plus, si la réaction internationale s'avérait insuffisante, les infrastructures pourraient se trouver détruites au point que le redressement et la reconstruction en deviendraient d'autant plus coûteux. Enfin, de nombreuses crises sont imputables au défaut de développement et à la marginalisation toujours plus marquée des groupes vulnérables. Il faut donc s'efforcer au premier chef de découvrir des solutions novatrices aux problèmes qui résultent de l'inadéquation du progrès économique et social. M. Akashi entend fermement renforcer le lien entre secours d'une part, action pour le développement de l'autre, et il a déjà mis en route un processus de resserrement des relations entre les institutions de secours et les institutions d'aide au développement.

Passant à la question des secours et de la reconstruction en Somalie, M. Akashi rappelle que ce pays demeure fragile et a toujours besoin d'un programme de secours humanitaires pour lequel le soutien des pays donateurs est indispensable.

Pour conclure, M. Akashi remercie tous ceux qui, avec dévotion et abnégation, ont, dans des conditions extrêmement difficiles, apporté leur aide aux populations affligées. La sécurité de ces populations reste un sujet de grande préoccupation.

M. AL-ANI (Programme des Nations Unies pour le développement) présente le rapport du Secrétaire général sur l'aide à la reconstruction et au développement du Liban (E/1996/65). Malgré, dit-il, l'agitation qui persiste dans la partie méridionale du pays et qui a atteint en avril 1996 un point culminant sous la forme d'un affrontement de deux semaines, le Gouvernement

/...

libanais continue de travailler à la reconstruction du pays. Même si les conditions générales de vie se sont améliorées jusqu'à un certain point, les revenus moyens demeurent faibles si on les compare au coût élevé de la vie. Le Gouvernement s'emploie à réduire le déficit social en travaillant à améliorer la situation des personnes déplacées et à répondre à la nécessité de créer des emplois.

Les efforts nationaux de redressement ont produit de bons résultats pendant la période considérée et les travaux urgents de reconstruction ont été menés à leur terme dans plusieurs secteurs d'intérêt primordial. L'accent est maintenant mis davantage sur les points importants que sont la réforme de l'administration et la mise en oeuvre des ressources humaines, par priorité sur la remise en état des infrastructures matérielles. Le financement du programme de redressement reste un souci majeur, même si le Gouvernement a réussi à mobiliser l'aide de donateurs arabes et européens et recourt de plus en plus aussi au financement par le secteur privé.

Au Liban, les institutions des Nations Unies, par l'entremise du Coordonnateur résident, continuent d'apporter leur concours à la réalisation des objectifs et des programmes nationaux qui se justifient sur le plan économique et sur celui de l'environnement. Le PNUD, qui reste, parmi ces institutions, le principal fournisseur d'une aide au développement, coopère avec succès avec la Banque mondiale dans un certain nombre de domaines d'importance capitale. Il apporte principalement son aide pour la gestion des problèmes économiques et le rétablissement des infrastructures administratives, pour la remise en ordre du tissu social, pour le développement sectoriel intégré, ainsi que pour la protection et la gestion de l'environnement. Le Coordonnateur résident, par l'entremise du groupe des Nations Unies pour les actions d'urgence, a également joué un rôle capital en avril dans la gestion de situations d'urgence. La phase de reconstruction d'urgence sera dans une large mesure menée à son terme en 1996 et le PNUD mettra alors l'accent sur la reconstruction globale dans la perspective du développement. Il importe au plus haut point de fournir au Gouvernement libanais l'assistance financière suffisante.

Au sujet de la mise en oeuvre de la résolution 48/195 de l'Assemblée générale, M. Al-Ani signale que, suite au conflit armé de 1994, le Département des affaires humanitaires a continué d'aider le Yémen à se débarrasser des mines. Près de 35 % d'entre elles ont été dégagees et un personnel yéménite a été formé pour conduire à son terme l'opération de déminage. De plus, le PNUD finance un projet de remise en état des réseaux d'adduction d'eau et

/...

d'assainissement dans les zones dévastées. Considérant la fréquence des catastrophes naturelles au Yémen, le PNUD a également formulé un projet de création d'une régie nationale de préparation aux catastrophes et de gestion de leurs conséquences.

En 1995, le Programme alimentaire mondial (PAM) a entrepris une opération sanitaire, tout en poursuivant son aide à l'enseignement primaire, et il continue d'apporter une aide alimentaire aux 7 000 Somaliens réfugiés au Yémen. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) prête son assistance technique et financière aux ministères qui interviennent dans le secteur de la santé et a attribué 2,5 millions de dollars pour la remise en état des équipements sanitaires. Elle livre des fournitures et du matériel aux établissements de santé urbains et ruraux, sans parler des projets en cours de réalisation en matière de formation, d'éducation et d'information, de vaccination, de protection de l'environnement, d'adduction d'eau, de santé maternelle et infantile et de nutrition. La coopération entre le Gouvernement yéménite et l'UNICEF concerne principalement la santé et la nutrition, l'enseignement de base - en particulier celui des filles - le développement régional, l'information et les communications, enfin l'aide d'urgence.

Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) soutient les efforts déployés par le Gouvernement yéménite pour aider les Somaliens, Érythréens et Éthiopiens réfugiés au Yémen. Il a apporté sa contribution aux rapatriements librement consentis et à l'aide à l'enseignement.

Les programmes exécutés par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ont surtout porté sur la protection et la gestion des ressources terrestres et hydrologiques, la mise en oeuvre de systèmes de production adéquats et celle d'un système de soutien de base aux producteurs agricoles, fondé sur leur participation. Avec son programme de coopération technique, la FAO aide le Gouvernement yéménite à élaborer une stratégie et une politique viables de développement de l'agriculture. De plus, elle a apporté, sous la forme de fournitures agricoles, une aide d'urgence aux agriculteurs victimes du récent conflit armé.

La réalisation du programme du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a fait des progrès considérables en 1995. Le Fonds a mis en place des moyens efficaces de prise en compte des variables démographiques dans le premier plan de développement socio-économique des années 1996-2000. Pour faire une plus grande place à l'égalité entre les sexes, le FNUAP a approuvé une opération centrée sur l'éducation de base, les services de santé et les activités

/...

rémunératrices. Il a également affecté des moyens financiers importants à l'aide à l'allègement des risques courus par les femmes et les enfants durant la crise de 1994.

Même si l'assistance, à son niveau actuel, a permis au Yémen de faire face aux catastrophes naturelles les plus récentes, il apparaît de plus en plus qu'il faudra l'aider davantage encore à se doter de plus de moyens s'il veut faire face aux catastrophes futures et mettre en place un système d'alerte rapide.

M. FRANCO (Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés) présente le rapport du Haut Commissaire (E/1996/52 et Corr.1). Il précise que le souci croissant provoqué par les frais financiers et les autres coûts de la protection et de l'assistance à apporter aux réfugiés pour une durée indéfinie, et la conscience toujours plus aiguë de la grande menace que les déplacements des réfugiés font peser sur la sécurité nationale, régionale et même internationale, en particulier lorsque les pays d'asile souffrent d'une économie et d'un écosystème fragiles, ou encore d'un équilibre ethnique délicat, ont conduit, ensemble, à une réévaluation fondamentale des approches traditionnelles du problème des réfugiés. Si beaucoup de gouvernements continuent de voir dans le droit d'asile un moyen indispensable de protéger les réfugiés sur le plan international et ont fait la preuve qu'ils entendaient continuer à recevoir et abriter les réfugiés en collaboration avec le Haut Commissariat, d'autres ont refusé l'accès des demandeurs d'asile à leur territoire, limité leur droit à jouir des droits fondamentaux et même rapatrié de force certains d'entre eux vers leurs pays d'origine. Il faut de toute évidence renforcer le droit d'asile en tant qu'institution et continuer d'encourager l'application de formules préventives novatrices qui tiennent dûment compte à la fois de la nécessité de protéger les réfugiés et des intérêts légitimes des pays d'asile et d'origine.

En 1995, le Haut Commissariat s'est trouvé confronté à une série de crises survenues en Bosnie-Herzégovine, en Croatie, en Tchétchénie, en Guinée, en République-Unie de Tanzanie et en Ouganda. Il a continué d'accroître les moyens à sa disposition pour établir des plans d'urgence et se doter de capacités de préparation et de réaction aux crises, en coordination avec d'autres organisations, et il a renforcé les nombreuses dispositions prises depuis 1991 pour cette préparation et cette réaction. En collaboration étroite avec le Département des affaires humanitaires, il a mis au point des programmes globaux et intégrés d'intervention des gouvernements en vue de réagir aux crises de caractère exceptionnel.

L'évolution qui s'est produite dans de nombreuses parties du monde en 1996 a continué d'inciter à l'optimisme en ce qui concerne le rapatriement librement consenti d'un grand nombre de réfugiés. À cet égard, M. Franco appelle l'attention sur le paragraphe 4 du rapport et souligne que l'Asie du Sud-Est et l'Amérique centrale offrent des exemples éloquentes des solutions que la communauté internationale peut apporter aux problèmes complexes des personnes déplacées, en adoptant des approches concertées et globales. Le HCR continue toutefois de s'inquiéter de la lenteur avec laquelle est mise en oeuvre la composante civile de l'Accord de paix de Dayton, comme des conséquences négatives que cette lenteur a sur les rapatriements.

Le HCR a renforcé ses relations opérationnelles avec les institutions et autres partenaires qui ont les moyens et la compétence voulue pour répondre aux multiples besoins des pays où doivent être réinstallés les réfugiés. Les mémorandums d'accord signés avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le PAM mettent particulièrement l'accent sur la nécessité de renforcer les liens opérationnels en vue de la réintégration des réfugiés dans les contextes de reconstruction qui font suite aux conflits. De plus, le HCR a poursuivi ses consultations avec la Banque mondiale et les banques régionales de développement en mettant plus particulièrement l'accent sur la reconstruction d'après-guerre. Il a également cherché à coopérer avec les organismes des Nations Unies compétents en matière de droits de l'homme, tout en respectant les différences entre les mandats et les approches. Le Haut Commissariat a resserré sa collaboration avec le Haut Commissaire pour les droits de l'homme, notamment pour les opérations sur le terrain.

Comme le Haut Commissaire le relève dans le paragraphe 5 de son rapport, des efforts sont entrepris pour définir une approche globale des problèmes des réfugiés, personnes déplacées et autres migrants forcés dans la Communauté des États indépendants et dans les États voisins concernés. Une conférence régionale, tenue en mai 1996, a conduit à l'adoption d'un programme d'action et d'un plan-cadre pour les activités de suivi, dans le dessein de gérer les flux migratoires et de mettre en place les moyens institutionnels d'empêcher les déplacements de masse.

Il ne sera possible de trouver des solutions durables aux problèmes actuels des réfugiés qu'en constituant des partenariats solides sur la base de l'avantage relatif. C'est pourquoi le Haut Commissariat a prêté particulièrement attention à la coordination de ses actions avec celles d'autres institutions des Nations Unies. Il lui faut cependant aussi mobiliser des

/...

gouvernements comme partenaires. Il doit absolument pouvoir bénéficier d'un soutien financier adéquat pour assurer dans la durée l'exécution des programmes indispensables d'assistance humanitaire.

Exposant oralement la situation des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique, comme le demandait la résolution 50/149 de l'Assemblée générale, M. Franco déclare ne pouvoir donner dans l'ensemble qu'une appréciation approximative de cette situation. Les efforts déployés pour trouver une solution au problème des réfugiés dans la région des Grands Lacs sont restés marqués par des échecs. C'est au Burundi seulement que la population de réfugiés a sensiblement diminué, et cela pour la seule raison que la dégradation brutale de la situation en matière de sécurité a conduit les réfugiés rwandais à rechercher un asile plus sûr en République-Unie de Tanzanie ou au Zaïre.

Malheureusement, des signes alarmants de lassitude se sont manifestés dans les pays d'asile et dans la communauté des donateurs. Les actions de soins et d'entretien menées par le HCR dans les camps de réfugiés sont insuffisamment financées. Faute de nouvelles donations dans l'immédiat, l'essentiel de ces actions va se trouver notablement diminué. Abstraction faite des activités fondamentales d'assistance, l'instabilité de la situation dans la région oblige à se préparer à de nouveaux déplacements massifs de populations. Or, la planification de la situation d'urgence et la préparation aux crises nécessitent des ressources dont le HCR ne dispose pas pour le moment.

Cela dit, la demande, faite récemment par le Gouvernement burundais, du déploiement d'une force régionale de maintien de la paix et la réaction rapide de l'Organisation de l'unité africaine à cette demande laissent espérer quelque peu que la situation en matière de sécurité au Burundi pourra être stabilisée tandis que l'on s'efforcera encore de trouver une solution politique durable.

Vers le Rwanda par contre, les rapatriements restent bloqués. Le climat d'intimidation qui règne dans les camps et la crainte d'une arrestation ou de représailles arbitraires au Rwanda constituent les deux principaux obstacles à des rapatriements d'importance. La viabilité du rapatriement et de la réconciliation dépend de la prise d'un engagement collectif de faire progresser la paix, la sécurité et le bien-être matériel au Rwanda. Sur ce point, le HCR a préconisé d'éloigner temporairement les camps des frontières afin d'améliorer la sécurité régionale et celle des réfugiés.

En Afrique occidentale, les carnages perpétrés au Libéria ont détruit tous les espoirs d'un retour des réfugiés et exilés de ce pays. Le HCR attend pour

/...

le moment que le processus de paix reprenne; il espère que les missions internationales d'observation et de maintien de la paix dans ce pays se verront renforcées et recevront les ressources financières et logistiques d'urgence qui sont nécessaires.

La situation à la Sierra Leone et au Mali permet d'envisager l'avenir avec un optimisme prudent. Il s'est tenu à la Sierre Leone des élections réussies et des négociations en vue de la cessation des hostilités. Au Mali, un nouveau climat politique s'est créé dans le sillage de l'instauration d'une certaine stabilité et du rapatriement librement consenti de plus de 100 000 réfugiés maliens revenus d'Algérie, du Burkina Faso, de Mauritanie ou du Niger.

La corne de l'Afrique et l'Afrique orientale offrent des possibilités de solutions durables, par le biais notamment de rapatriements librement consentis. Toutefois, ces solutions vont dépendre du succès que remporteront les États de la région dans la solution des conflits qui les opposent et de leurs conflits intérieurs. Le HCR a essayé d'apporter son soutien à la création de nouveaux moyens pour l'Autorité intergouvernementale sur la sécheresse et le développement (IGADD) qui, il l'espère, va jouer un rôle décisif dans le rétablissement de la paix.

Depuis décembre 1995, le HCR apporte son concours au rapatriement librement consenti de milliers de réfugiés éthiopiens en provenance du Soudan, travaille à des plans de rapatriement librement consenti de milliers de Somaliens et espère tirer un parti plus large du succès de son programme pilote de rapatriement en Érythrée.

En Afrique australe, le rapatriement réussi et la réintégration en cours de 1,7 million de Mozambicains témoignent de l'optimisme qui caractérise la région depuis la fin de l'apartheid. M. Franco espère que le processus de paix en Angola tirera profit de l'exemple du Mozambique et permettra d'entreprendre très prochainement le retour de quelque 300 000 réfugiés.

Le HCR a poursuivi et renforcé sa coopération avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA) tandis que, sur le plan sous-régional, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'IGADD et la Communauté de développement de l'Afrique australe deviennent d'importantes plaques tournantes pour les initiatives humanitaires dans les régions de leur ressort. Les relations avec les organisations non gouvernementales ont elles aussi été largement renforcées.

/...

Au nom du Haut Commissaire, M. Franco remercie les pays d'asile et les pays donateurs de leur assistance passée et leur demande instamment de continuer d'apporter leur soutien.

Mme EKAAS (Bureau du PNUD pour la lutte contre la désertification et la sécheresse) expose l'état de l'assistance apportée aux régions de Djibouti, de l'Éthiopie, du Kenya, de l'Ouganda, de la Somalie et du Soudan frappées par la sécheresse pour se conformer à la résolution 1983/46 du Conseil économique et social. Elle déclare que la situation dans la corne de l'Afrique et en Afrique orientale en matière de sécurité alimentaire et de survie des populations demeure très précaire.

Le PNUD apporte son concours en faisant intervenir différents services à divers niveaux, par l'entremise de ses bureaux dans les pays et dans les régions ainsi que des fonds d'affectation spéciale, par exemple le Fonds d'équipement des Nations Unies. Pour permettre au PNUD de réagir rapidement aux situations de crise, il a été doté d'une Division des réactions aux crises qui doit travailler avec d'autres organismes pour satisfaire aux besoins de la reconstruction dans le sillage immédiat d'une grave sécheresse.

En matière d'action directement liée aux sécheresses, le PNUD travaille avec les autorités nationales compétentes, notamment pour renforcer les dispositions nationales en matière de décisions et aider les gouvernements à mettre en oeuvre des stratégies de lutte contre la sécheresse, à renforcer les moyens locaux de lutte contre les effets des sécheresses récurrentes moyennant des plans globaux de mise en valeur régionale et à aider au retour et à l'intégration des réfugiés et des populations déplacées. Sur le plan régional, l'IGADD et la FAO apportent conjointement leur soutien au PNUD pour l'exécution de sa stratégie régionale de prévention des catastrophes et de planification préalable des secours ainsi que pour le fonctionnement de ses systèmes régionaux d'alerte rapide pour l'Afrique orientale et australe.

En ce qui concerne la lutte nationale contre la désertification, le PNUD prête notamment son appui à la préparation de programmes nationaux d'action qui constitueront le principal moyen de mettre en oeuvre la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification et les systèmes d'information sur l'environnement. Sur le plan régional, le PNUD aide l'IGADD à exécuter son programme d'action sous-régional et encourage une gestion viable des eaux dans les zones de sécheresse.

Des pays de plus en plus nombreux souffrent de la sécheresse et de la désertification, et le PNUD travaille à tout ce qui touche aux moyens de

/...

favoriser le développement permanent. À cet effet, il met l'accent sur la planification préalable et sur les moyens d'atténuer les effets de la sécheresse, tandis que d'autres organismes consacrent leurs efforts aux secours et à la reconstruction. Insistant sur le lien qui existe entre les secours d'une part, le développement de l'autre, Mme Ekaas demande instamment au Conseil de reconnaître combien il importe d'investir dans des efforts de développement préventifs à long terme dans les pays menacés par la désertification et les sécheresses. Le PNUD a constitué pour cela un nouveau fonds d'affectation spéciale qui va servir à intensifier les efforts déployés dans le cadre de la Convention pour la lutte contre la désertification, cadre sans équivalent dans lequel ces problèmes pourront être affrontés de façon cohérente et coordonnée.

M. CAMPBELL (Irlande), au nom de l'Union européenne et des délégations bulgare, polonaise, roumaine et tchèque, ainsi que des observateurs de Chypre, de l'Estonie, de la Hongrie, de l'Islande, de la Lettonie, du Liechtenstein, de la Lituanie, de Malte, de la République slovaque et de la Slovénie, constate que de nombreux progrès ont été réalisés, s'agissant de renforcer la coordination de l'assistance humanitaire en cas d'urgence, depuis la création du Département des affaires humanitaires. Grâce, par exemple, au Fonds central autorenewable d'urgence, au système des appels communs interinstitutions et au Comité permanent interorganisations, l'ONU a pu réagir plus rapidement et de façon plus coordonnée aux catastrophes et aux situations d'urgence. Même si le Fonds autorenewable fonctionne bien, sa reconstitution rapide rencontre quelques difficultés et l'Union européenne souhaite instamment que les institutions concernées rétablissent la situation.

Si le système des appels communs a fonctionné de façon adéquate, il est encore possible d'y apporter des améliorations. Il est indispensable, de l'avis de tous ceux qui sont concernés, que ce système fonctionne efficacement et que les appels soient présentés de façon cohérente. À cet égard, l'Union européenne attend avec impatience de connaître l'issue de l'examen de la question des priorités par le sous-groupe de travail du Comité permanent interorganisations sur la mobilisation des ressources. La réalisation de l'objectif central, qui consiste à parvenir à réagir de façon coordonnée aux situations d'urgence, est largement tributaire du choix, par les institutions concernées, d'objectifs communs et de leur volonté d'apporter leur concours au Coordonnateur des secours d'urgence ainsi qu'au Département des affaires humanitaires en vue de l'exécution de leurs mandats respectifs. L'Union européenne apporte son aval aux efforts que déploie le Département des affaires humanitaires en vue

/...

d'accroître les moyens nationaux de préparation aux catastrophes, d'atténuation et de réduction de leurs conséquences et enfin de formation. Les stratégies de prévention des catastrophes et de planification préalable des secours doivent s'inscrire comme partie intégrante dans les plans et les programmes de développement à long terme. Il faut donc travailler encore à la définition du rôle de chacun des organismes compétents des Nations Unies afin d'assurer l'intégration véritable des activités humanitaires et de développement de l'Organisation. L'Union européenne est également favorable aux programmes de déminage mis en oeuvre par le Département, mais elle estime que celui-ci doit accroître ses moyens dans ce domaine.

L'Union européenne continue de se préoccuper de la précarité persistante de la situation financière du Département. Celui-ci ne reçoit que 25 % de ses ressources du budget ordinaire de l'Organisation. L'Union européenne préconise donc énergiquement que le Département reçoive une plus forte contribution du budget ordinaire lors de la période biennale à venir et demande instamment aux donateurs non traditionnels d'apporter leur appui à ce département.

Le manque croissant de respect des normes et des principes humanitaires constitue un sujet de grave préoccupation, de même que les menaces qui pèsent sur la sécurité et sur la vie des personnels sur le terrain. Il serait bon par exemple que les États Membres ratifient dès que possible la Convention des Nations Unies relative à la sécurité des personnels des Nations Unies et associés.

En ce qui concerne la suite à donner à la résolution 1996/56 du Conseil économique et social, l'Union européenne souhaite encourager les organismes compétents des Nations Unies à ne pas perdre de vue, lorsqu'ils feront le point des moyens dont ils disposent pour réagir aux crises de caractère humanitaire, que l'objet primordial de l'examen est de connaître la capacité de l'ensemble du système. De même, si l'Union européenne se félicite des efforts déployés pour conclure bilatéralement des accords sur la division du travail, par le biais de mémorandums d'accord, elle estime aussi que ces mémorandums doivent s'appuyer sur une conception commune de ce que peut et doit faire le système tout entier. Il est indispensable que l'ensemble des institutions des Nations Unies présentent un projet commun et coordonné. À cet égard, l'Union européenne considère qu'il serait opportun que le Secrétaire général présente son rapport final et ses recommandations concernant l'issue de l'examen en cours à la session de fond du Conseil qui doit se tenir en 1997. Il importerait donc que les examens auxquels se seront livrés les organismes de tutelle compétents

/...

soient achevés en temps utile afin que le rapport final puisse tenir dûment compte de leurs discussions et de leurs rapports.

M. HAMDAN (Liban) déclare que sa délégation apprécie l'excellent travail accompli par le Département des affaires humanitaires au Liban et ailleurs. Il estime lui aussi que le rapport sur l'issue de l'examen en cours devrait être étudié lors de la session de fond du Conseil qui se tiendra en 1997.

Il est évident qu'une volonté politique est indispensable si l'on veut résoudre les problèmes humanitaires, y compris la crise grave des réfugiés en Afrique. Le Conseil de sécurité devrait manifester une plus grande fermeté afin de faire respecter ses résolutions.

Des années de conflit ont dévasté les infrastructures du Liban, son milieu naturel et son économie, le laissant ainsi dans l'incapacité de profiter des progrès de la technologie, de la reprise économique que la région avait connue dans les années 80 et des ressources humaines dont il disposait naguère. Sur le plan social, l'accroissement de la criminalité, la toxicomanie et les problèmes qui en découlent ont prélevé un lourd tribut. La jeunesse libanaise a souffert en particulier et l'émigration a pris des proportions spectaculaires.

Le pays a entrepris sa reconstruction dans un esprit d'autonomie et en coopération avec le secteur privé, les donateurs arabes et la communauté internationale. Il a accompli un petit miracle car l'inflation se ralentit et la croissance du PIB est une des plus fortes de la région. Par contre, les problèmes ne sont pas tous résolus. Du fait de l'occupation israélienne, le Gouvernement s'est vu forcé de consacrer une forte proportion de ses ressources à l'aide aux citoyens victimes des effets de la violence. Cet état de choses a nui aux efforts de développement, y compris à la campagne menée pour mobiliser plus de capitaux étrangers. En outre, le pays a perdu des millions de dollars du fait des événements sanglants survenus plus tôt dans l'année au Liban.

Le Gouvernement libanais éprouve une profonde gratitude pour l'assistance internationale dont il a bénéficié à cette occasion, notamment pour les efforts déployés afin de mettre un terme à ces événements et pour les propositions en vue de créer un groupe consultatif international pour la reconstruction du Liban.

Le Gouvernement libanais a pleinement conscience du fait que le développement du pays dépend à la fois de ses efforts propres et de la pacification de la région. À cet égard, il demeure résolu à soutenir le

/...

processus de paix engagé au Moyen-Orient, qui devrait se poursuivre sur la base convenue à Madrid.

Mme LAKER (Canada) se dit heureuse de la mise à jour contenue dans le rapport du Secrétaire général (A/51/172-E/1996/77) et de l'accent qui y est mis sur les liens existant entre l'aide humanitaire, les actions préventives et la reconstruction. La délégation canadienne considère elle aussi qu'une réaction globale aux crises et aux situations d'urgence est indispensable (comme le montre l'Évaluation commune de l'aide d'urgence au Rwanda) et que l'action humanitaire ne saurait se substituer à l'action politique. Elle espère que d'autres programmes, institutions et fonds soumettront des rapports de situation au Conseil, conformément à sa résolution 1995/56, et que les institutions qui n'ont pas encore élaboré les méthodes à suivre pour apporter leur contribution à l'examen global le feront très prochainement. Le Département des affaires humanitaires devrait jouer un rôle déterminant dans la rédaction du rapport final d'ensemble.

La conclusion entre institutions de mémorandums d'accord a son utilité pour la définition des attributions, des capacités et des valeurs ajoutées, à la fois pour répondre aux situations d'urgence humanitaire et pour combiner les réactions humanitaires avec les actions de développement. La délégation canadienne félicite le PNUD de son travail à cet égard. Le Département des affaires humanitaires devrait revoir la liste des mémorandums d'accord afin de déceler les lacunes du système et les points qui pourraient nécessiter des négociations spécifiques, et Mme Laker se demande pourquoi l'action du Représentant spécial pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays n'est pas mentionnée dans la partie du rapport où est traitée cette question. La délégation canadienne demande instamment au Coordonnateur pour les secours d'urgence, aux institutions compétentes et aux groupes de travail du Comité permanent interorganisations de veiller à ce que les recommandations du Coordonnateur soient prises en considération.

Il convient vraiment d'explorer l'idée de créer un organisme chef de file pour l'aide aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et pour la coordination en cas de crises complexes.

La délégation canadienne déplore les contraintes dont souffre le budget ordinaire du Département des affaires humanitaires. Cela dit, il est décevant que le rapport ne fasse pas état des préoccupations manifestées par certains États Membres au sujet de l'étude indépendante de gestion, concernant en particulier la volonté ou non du Département de fixer des priorités et

/...

d'identifier les activités essentielles à mener en l'absence d'un financement assuré. Le Département a tort de planifier des activités extrabudgétaires en postulant qu'il disposera de fonds supplémentaires.

La délégation canadienne ne souscrit à aucune des recommandations faites concernant le Fonds central autorenouvelable d'urgence, à savoir qu'il intervienne pour répondre à des besoins humanitaires critiques dans les situations d'urgence qui se prolongent, que les donateurs l'utilisent pour couvrir les montants avancés, enfin qu'on élargisse la portée de ses activités et que l'on accroisse ses ressources. Le Fonds doit s'en tenir à son mandat initial qui est de financer les actions à mener dans les premiers jours critiques d'une situation d'urgence. La délégation canadienne estime aussi que le Fonds est foncièrement sain.

La délégation canadienne se félicite de la participation du Groupe des ressources militaires et de la protection civile et l'encourage à continuer de coopérer avec les organismes des Nations Unies qui ont des besoins spéciaux, en particulier l'UNICEF, le PAM et le HCR. Elle espère que la définition d'un cadre juridique pour le déploiement des ressources militaires et de la protection civile progressera en tant que partie intégrante d'une réaction humanitaire globale.

Les "appels éclair" ont souvent été couronnés de succès parce qu'ils donnaient la priorité aux nécessités les plus critiques. Le Département des affaires humanitaires devrait donc encourager les organisations à fixer des priorités et à arrêter un calendrier en vue de lancer des appels communs en cas de situation d'urgence prolongée.

Tout en reconnaissant le potentiel que représente le système d'alerte humanitaire rapide (HEWS), la délégation canadienne continue d'accorder plus d'importance encore à la mise en place de moyens d'analyses qui confèreraient une signification aux informations à l'intention des décideurs. Une coopération accrue à l'intérieur du système doit être assurée afin de pouvoir communiquer régulièrement au Conseil de sécurité une synthèse des toutes premières informations concernant les alertes humanitaires. Enfin, Mme Laker se demande si l'on ne pourrait pas confier à un autre organisme des Nations Unies le travail actuellement dévolu au Département des affaires humanitaires en ce qui concerne l'atténuation des conséquences des catastrophes naturelles, et même confier tôt ou tard ce travail aux États eux-mêmes afin qu'ils l'incorporent dans leurs plans de développement à long terme.

/...

M. KOULIEV (Observateur pour l'Azerbaïdjan) considère que le Comité permanent interorganisations, le Fonds central autorenewable d'urgence et le système des appels communs fonctionnent avec succès. Sa délégation attend de pouvoir étudier les propositions que le Département des affaires humanitaires et d'autres organismes des Nations Unies vont soumettre au Conseil à sa prochaine session afin de donner plus d'efficacité aux activités humanitaires de l'Organisation.

Suite à l'agression armée perpétrée par l'Arménie contre l'Azerbaïdjan et à l'occupation de plus de 20 % de son territoire, l'Azerbaïdjan compte maintenant de nombreux réfugiés et personnes déplacées, dont la plupart vivent dans des camps de toile où ils manquent gravement d'eau, de nourriture et de chauffage. Des dizaines de milliers de foyers, d'usines, de sociétés et de centres sociaux et culturels ont été détruits. Le Gouvernement a donc constitué une commission d'État pour les réfugiés et les personnes déplacées de l'intérieur. Malheureusement, ses activités sont limitées par les graves problèmes économiques dont souffre le pays suite à la mise en place d'une économie de marché et à des catastrophes naturelles. La délégation azerbaïdjanaise exprime au Département des affaires humanitaires sa gratitude pour l'aide qu'il apporte à son pays ainsi que pour les efforts déployés par le Comité administratif de coordination et le Comité permanent interorganisations afin d'assurer la coordination entre l'action des institutions de Bretton Woods et les efforts d'assistance humanitaire et de développement déployés par l'Organisation des Nations Unies. Certains territoires azerbaïdjanaï libérés bénéficient déjà de cette assistance qui, si elle se poursuit, pourra aider les réfugiés et les personnes déplacées à retrouver leurs foyers. Le Président azerbaïdjanaï a récemment publié un décret instaurant un Comité permanent de redressement et de reconstruction des territoires occupés par l'Arménie.

L'Azerbaïdjan apprécie l'aide qu'il a reçue de la communauté internationale et du Département des affaires humanitaires à la suite de catastrophes naturelles, y compris les nombreuses inondations et coulées de boue survenues ces dernières années. Sa délégation tient cependant à appeler l'attention sur la montée catastrophique des eaux de la mer Caspienne, qui a débuté en 1977. Leur niveau a monté de deux mètres et continue de s'élever et, par voie de conséquence, de vastes territoires sont submergés et des milliers de personnes privées de foyers. M. Kouliev demande instamment aux donateurs de ne pas réduire l'aide humanitaire qu'ils apportent à l'Azerbaïdjan. La nécessité de cette aide a été confirmée à nouveau par l'Évaluation des besoins humanitaires

établie par le Département des affaires humanitaires en février-mars 1996 avec la participation des institutions des Nations Unies, des donateurs, des ONG et du Gouvernement azerbaïdjanais.

Mme VARGA (Nicaragua) rappelle les nombreuses catastrophes naturelles dont son pays a été la victime depuis 20 ans : un séisme dévastateur en 1972, l'ouragan Jane en 1988, d'autres ouragans et des inondations en 1991, l'éruption du volcan Cerro Negro en avril 1992 et enfin, en septembre 1992, un énorme raz de marée. En 1995, des dépressions tropicales ont provoqué des inondations dans l'ensemble du pays, suivies par une épidémie d'une sorte de fièvre hémorragique.

Cette série de catastrophes naturelles s'est accompagnée d'un vaste conflit politique et militaire qui a duré de 1977 à 1990. Les effets de la guerre et des catastrophes naturelles sur le Nicaragua sont exposés dans le rapport de 1996 sur le développement humain, publié par le PNUD. Comme l'a fait savoir la Présidente Chamorro lors de sa visite à Washington, le Nicaragua s'emploie aujourd'hui à remédier au déséquilibre de sa balance des paiements, au fort chômage qui le frappe et à une misère généralisée.

Le Nicaragua exprime sa gratitude aux nombreuses organisations des Nations Unies qui lui ont prêté assistance durant ces temps difficiles, y compris l'UNICEF, le PAM, l'OMS, l'Organisation internationale du Travail et le PNUD, aide regroupée dans le Plan spécial de coopération économique pour l'Amérique centrale, et tout au long du processus de réconciliation nationale, de reconstruction, de réorganisation et de développement.

Le Programme de développement à l'intention des personnes déplacées, réfugiées et rapatriées en Amérique centrale (PRODERE) a apporté une contribution capitale à la transition entre l'aide d'urgence et la reconstruction au Nicaragua. L'action du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et de la Conférence internationale relative aux réfugiés d'Amérique centrale (CIREFCA) témoigne de l'efficacité des mémorandums d'accord et du système des appels communs.

Considérant sa propre expérience, le Nicaragua a pris connaissance avec grand intérêt du rapport du Secrétaire général (A/51/172-E/1996/77). Il est inquiétant que l'Organisation doive considérer ses futures actions humanitaires dans le contexte de conflits qui appelleraient éventuellement des opérations de maintien de la paix (sect. II, par. 5). La diminution des disponibilités financières des États donateurs (par. 15) préoccupe tous les pays en développement. La délégation nicaraguayenne espère que le programme d'assistance humanitaire adoptera une démarche plus équilibrée qui ne donnera

/...

pas la priorité aux situations de conflit par rapport aux situations de catastrophes naturelles. La misère ne doit pas être considérée comme la seule cause de la dégradation de l'environnement (par. 10) car ce n'en est qu'une parmi bien d'autres. Cela devrait être clairement précisé dans les conclusions du rapport. Enfin, la délégation nicaraguayenne apprécierait des éclaircissements au sujet du paragraphe 13, et notamment de l'affirmation selon laquelle la mondialisation amplifie l'incidence de l'instabilité et des conflits. Il semble au contraire que la mondialisation devrait conduire à la coopération, à la stabilité, à la démocratisation et au développement.

La délégation nicaraguayenne se félicite des consultations informelles engagées par le Comité permanent interorganisations et espère qu'elles déboucheront sur la présentation de recommandations spécifiques au Conseil à l'occasion de sa session de 1997. Parmi les sept thèmes principaux identifiés, elle attache une importance particulière à la mobilisation des ressources, à l'aide et au développement, enfin à la question des personnes déplacées dans leur propre pays. Elle espère que le Comité permanent prendra en considération les propositions du PNUD car elles offrent une approche globale pour la satisfaction des besoins en matière de redressement et consacre la nécessité d'établir un lien entre les secours et les actions de développement. S'appuyant sur sa propre expérience, le Nicaragua estime que le HCR pourrait contribuer largement à l'aide aux personnes déplacées dans leur pays sans pour autant outrepasser ses moyens.

Il existe encore au Nicaragua 95 000 mines à détruire, et c'est la raison pour laquelle le pays accueille avec satisfaction les efforts de déminage déployés par l'Organisation des Nations Unies (sect. IV). Le programme de déminage inauguré en 1993 par le Nicaragua en collaboration avec l'Organisation des États américains et le Conseil interaméricain de la défense a dû être interrompu faute de moyens financiers et il ne pourra être repris qu'avec un financement extérieur. La délégation nicaraguayenne espère que le Département des affaires humanitaires aura pris en compte le rapport global sur les activités de déminage déposé par le Nicaragua en juillet 1995.

Pour conclure, la délégation nicaraguayenne reconnaît que l'aide humanitaire doit s'étendre à de nouveaux domaines mais qu'il ne conviendrait cependant pas d'entreprendre la démobilisation des militaires.

M. ABELIAN (Observateur pour l'Arménie) rappelle que son pays a recouru à la formule des appels communs interorganisations mise en place par l'ONU pour la quatrième année d'affilée. L'urgence en Arménie résulte d'un

/...

véritable blocus qui se poursuit, du conflit du Nagorny Karabakh, d'une grave récession économique, de l'instabilité qui règne dans la région, enfin des dégâts causés par le séisme catastrophique de 1988. Le Gouvernement arménien a néanmoins entrepris de notables réformes de structure afin d'instaurer une économie de marché et de mettre en place une société démocratique. Ces progrès auraient été impossibles sans l'aide internationale et c'est pourquoi l'Arménie est extrêmement reconnaissante de l'aide humanitaire multilatérale et internationale fournie par les institutions des Nations Unies, les donateurs, les autres organisations internationales et les ONG au profit des réfugiés et d'autres groupes vulnérables. Elle sait particulièrement gré au Département des affaires humanitaires de coordonner l'aide d'urgence sur le terrain. Les institutions des Nations Unies ont encore un rôle capital à jouer dans le développement des ressources humaines, le progrès social et l'extension du secteur privé en assurant la continuité entre l'aide d'urgence et le développement à long terme.

Pour conclure, la délégation arménienne attend avec impatience de prendre connaissance du rapport final du Secrétaire général sur le bilan de l'aide humanitaire auquel procède l'Organisation des Nations Unies.

La séance est levée à 13 h 10.